KAWANA
CONSEILS & EXPERTISES

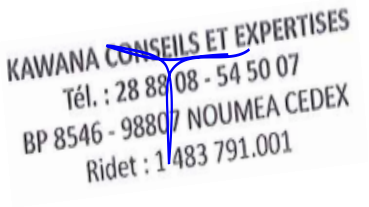
268 rue Jacques IEKAWE
BP 8546
988407 NOUMEA CEDEX
Tél. : 28 88 08 / 78 79 35
e mail : t.rappalini@kawana-conseil.nc

Référence : AFF-21-067-DID-caserne-TONTOUTA
Date d'édition : 27/09/2021

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT REALISATION DE TRAVAUX

DESIGNATION DU BATIMENT	DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE
Désignation des bâtiments : MHU et UDP **Fonction principale du bâtiment :** Casernement, réfectoire et cuisine **Date du permis de Construire :** < 1997 **Adresse :** Gendarmerie de Tontouta **Propriété de :** La défense	**Nom :** M. Adrien Le BOUVIER **Qualité :** Conducteur d'opérations **Adresse :** DID 2 rue Orly 98800 Nouméa **Tel : 29 29 87 / 70 11 05** **E-mail :** adren.le-bouvier@infradef.gouv.fr

Dans le cadre de la mission, objet du présent rapport, Il n'a pas été repéré de matériaux ou produits contenant de l'amiante. (Voir conclusion)

CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	
	**Date d'établissement du rapport :** Fait à Nouméa le 27/09/2021 **Société :** KAWANA CONSEILS et EXPERTISES **Nom du diagnostiqueur :** M. Thierry RAPPALINI **Organisme certificateur :** QUALIXPERT **Validité :** 23/07/2019 au 22/07/2024 **Assurance :** Assurance STERLING n° 595/XL6607021006

Ce rapport ne doit être reproduit qu'intégralement

SOMMAIRE

DESIGNATION DU BATIMENT 1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE 1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR 1
A. INFORMATIONS GENERALES 2
B. CONCLUSION 2
C. DESCRIPTION DE LA MISSION 3
D. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE 4
E. SIGNATURES 7
F. ANNEXES 7
F.1 ANNEXE – CROQUIS DE REPERAGE 8
F.2 ANNEXE – RAPPORTS D'ESSAIS 12
F.3 ANNEXE – AUTRES DOCUMENTS 12

A. INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N : AFF-21-067-DID-caserne-TONTOUTA
Date de la commande : 02/08/2021
Date du repérage : 23/08/2021
Date de l'émission du rapport : 27/09/2021

REFERENCES REGLEMENTAIRES

La mission est effectuée en application de l'article L4531-1 du code du travail conjointement aux arrêtés du 22 août 2002, 26 juin 2013 et 16 juillet 2019 conformément aux articles L.271-4 à L.271-6 du code de la construction et de l'habitation et aux articles R.1334-19, R.1334-22, R.1334-23, R.1334-24, R.1334-29-6 et l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, issues du décret 2011-629 du 3 juin 2011.
Selon la norme NFX 46 020 (5 août 2017)

Périmètre du repérage	Le présent rapport concerne la cuisine, le réfectoire, le MHU et l'UDP

B. CONCLUSION

Liste C : Dans le cadre de la mission, il a été repéré :

Des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante après analyse en laboratoire :
Sans objet, pas d'amiante

Des matériaux et produits de la liste C ne contenant pas d'amiante après analyse en laboratoire :	
01	Linoléum
02	Mousse isolante
03, 04, 11, 12, 18, 19, 20, 24, 29	Enduit peint au mur / plafond
05, 06, 07, 08, 09, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 30	Colles de carrelage, plinthe et faïence

C. DESCRIPTION DE LA MISSION

C.1 BILAN DE L'ANALYSE DOCUMENTAIRE

Rapport concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Plans d'état des lieux
Moyen mis à disposition	Un accompagnateur, chargé d'ouvrir les locaux

C.2 PROGRAMME DE TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Les travaux envisagés consistent à rénover les 10 logements (0006 à 0011 et 0013 à 0016), le bâtiment 22 et 23

C.3 DESCRIPTION DES PIECES VISITEES

Partie(s) d'immeuble(s) bâtie(s) visitée(s)	Sol(s), plancher(s)	Mur(s)	Plafond(s)
10 logements (0006 à 0011 et 0013 à 0016)			
Pièce 1 (entrée dégagement)	Linoléum	Panneau	Panneau
Pièces 2 à 7 (chambres)	Linoléum	Panneau	Panneau
Bâtiment 022 R0 bureaux, chambres et vestiaires			
Pièces 1 à 3 (entrée/circulation)	Carrelage	Enduit peint	Lame suspendue
Pièce 4 (bureau AE)	Carrelage	Enduit peint	Enduit peint
Pièce 5 (bureau ECHO)	Carrelage	Enduit peint / faïence	Enduit peint
Pièce 6 (bureau DSI)	Carrelage	Enduit peint / faïence	Enduit peint
Pièce 7 (armurerie)	Carrelage	Enduit peint	Enduit peint
Pièce 8 (sanitaires H)	Carrelage	Enduit peint	
Pièces 9 à 13 (chambre)	Carrelage	Enduit peint	
Pièces 14, 115 (sanitaires F)	Carrelage	Enduit peint	Enduit peint
Pièces 16 à 20 (chambre)	Carrelage	Enduit peint	Enduit peint
Pièce 21 (sanitaires H)	Carrelage	Enduit peint	Enduit peint
Pièces 22 à 33 (chambre/s.d'eau)	Carrelage	Enduit peint	Enduit peint
Pièce 34 (sanitaire)	Carrelage	Enduit peint	Enduit peint
Pièce 35 (DSI)	Carrelage	Enduit peint	Enduit peint
Pièce 36 (TGBT)	Carrelage	Enduit peint / faïence	Enduit peint
Bâtiment 022 R+1 bureaux, chambres et vestiaires			
Pièces 101 à 103 (entrée/circulation)	Carrelage	Enduit peint / faïence	Enduit peint
Pièces 104 à 106 (chambre)	Carrelage	Enduit peint / faïence	Enduit peint
Pièce 107 (sanitaires H)	Carrelage	Enduit peint	Enduit peint
Pièces 108 à 112 (chambre)	Carrelage	Enduit peint	Enduit peint
Pièces 113, 114 (sanitaires F)	Carrelage	Enduit peint	Enduit peint
Pièces 115 à 119 (chambre)	Carrelage	Enduit peint	Enduit peint
Pièce 120 (sanitaires H)		Enduit peint	
Pièces 121 à 127 (chambre)	Carrelage	Enduit peint	
Pièce 128 (magasin)	Carrelage	Enduit peint	
Pièce 129 (sanitaires)	Carrelage	Enduit peint	
Pièces 130 à 132 (chambre)		Enduit peint	

C.3	DESCRIPTION DES PIECES VISITEES		
Partie(s) d'immeuble(s) bâtie(s) visitée(s)	Sol(s), plancher(s)	Mur(s)	Plafond(s)
Bâtiment 023 réfectoire et cuisine			
Pièce 01 (entrée/circulation)	Carrelage	Enduit peint	Avant toit lambris PVC
Pièce 2 (vestiaire)	Carrelage	Enduit peint	Avant toit lambris PVC
Pièces 03, 04 (salle de cours)	Carrelage	Enduit peint	Faux plafond
Pièce 05 (réfectoire)	Carrelage	Enduit peint	Avant toit lambris PVC
Pièce 06 (réserve)	Carrelage	Enduit peint	Enduit peint
Pièces 07 à 09 (cuisine)	Carrelage	Enduit peint / faïence	Faux plafond
Pièces 10 à 12 (réserve)	Carrelage	Enduit peint / faïence	Faux plafond
Pièce 13 (bureau)	Carrelage	Enduit peint / faïence	Faux plafond / lambris PVC
Pièce 14 (w.c)	Carrelage	Enduit peint / faïence	Faux plafond / lambris PVC
Pièce 15 (réserve)	Carrelage	Enduit peint	Lambris PVC

C.4	PIECES OU LOCAUX NON VISITEES	
Localisation	Parties du local	Raison
Seuls les 10 logements (0006 à 0011 et 0013 à 0016), le bâtiment 22 et 23 font partie du dossier, le reste de la caserne n'a pas été visité.		

D. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

D.1	MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT DE L'AMIANTE DE LA LISTE C	
Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (Justification)
Sans objet pas d'amiante		

D.2	FICHE DU MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT DE L'AMIANTE	
Identifiant + Description	Localisation	Photo
Sans objet pas d'amiante		

D 3	EVALUATION DU VOLUME DE DECHET
Sans objet pas d'amiante	

D.4	LABORATOIRE D'ANALYSE

Raison sociale et nom de l'entreprise : LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT
Adresse : Route de Neubourg, zone d'activités de la Baudrière 27520 Grand-Bourgtheroulde
Numéro d'accréditation : n°1-5094

D.5 LISTE C MENTIONNEE A L'ARTICLE R1334-22

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Toiture et étanchéité	
Plaques ondulées. Ardoises. Eléments ponctuels. Revêtements bitumineux d'étanchéité. Accessoires de toitures.	Plaques en fibres-ciment. Ardoises composite, ardoises en fibres-ciment. Conduits de cheminée, conduits de ventilation... Bardeaux d'asphalte ou bitume ("shingle"), pare-vapeur, revêtements et colles. Rivets, faîtages, closoirs...
2. Façades	
Panneaux-sandwich. Bardages. Appuis de fenêtres.	Plaques, joints d'assemblage, tresses.... Plaques et "bacs" en fibres-ciment, ardoises en fibres-ciment, isolants sous bardage. Eléments en fibres-ciment.
3. Parois verticales intérieures et enduits	
Murs et cloisons. Poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons légères ou préfabriquées. Gaines et coffres verticaux. Portes coupe-feu, portes pare-flammes.	Flocages, enduits projetés, revêtements durs (plaques planes en fibres-ciment), joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, joints de dilatation, entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), peintures intumescentes, panneaux de cloisons, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/ têtes de cloisons : tresse, carton, fibres-ciment. Flocage, enduits projetés ou lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu, panneaux. Vantaux et joints.
4. Plafonds et faux plafonds	
Plafonds. Poutres et charpentes (périphériques et intérieures). Interfaces entre structures. Gaines et coffres horizontaux. Faux plafonds.	Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite). Flocages, enduits projetés, peintures intumescentes. Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutrements, joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, panneaux, jonction entre panneaux. Panneaux et plaques.
5. Revêtements de sol et de murs	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement). Revêtement de murs	Dalles plastiques, colles bitumineuses, les plastiques avec sous-couche, chape maigre, calfeutrement des passages de conduits, revêtement bitumineux des fondations. Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques menuiserie, fibres-ciment), colles (carrelage, plinthe et faïence...)
6. Conduits, canalisations et équipements	
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides). Conduits de vapeur, fumée, échappement. Clapets/ volets coupe-feu. Vide-ordures.	Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres-ciment. Conduit en fibres-ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons. Clapet, volet, rebouchage. Conduit en fibres-ciment.
7. Ascenseurs et monte-charge	
Portes palières. Trémie, machinerie.	Portes et cloisons palières. Flocage, bourre, mur/ plancher, joint, mousse.
8. Equipements divers	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes...	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti condensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante.
9. Installations industrielles	
Fours, étuves, tuyauteries...	Bourre, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti condensation, plaques isolantes, tissu amiante, freins et embrayages.
10. Coffrages perdus	
Coffrages et fonds de coffrages perdus.	Eléments en fibres-ciment.

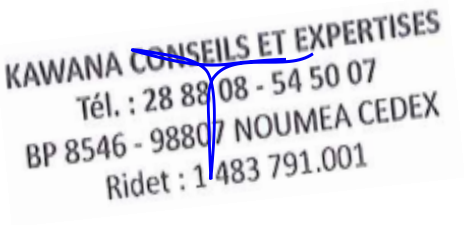
D.4.1	PRELEVEMENT(S) EFFECTUE(S) SUR LES MATERIAUX ET PRODUITS REPERE(S)		
N°	Localisation	Matériaux et produit(s)	Commentaire(s)
1	Pièce 1 logement 05	Linoléum	Absence d'amiante après analyse
2	Extérieur logement 05	Isolant entre panneaux	Absence d'amiante après analyse
3	Bat. 22 pièces 14, 15	Enduit peint projeté au plafond	Absence d'amiante après analyse
4	Bat. 22 pièce 02	Enduit peint mur (blanc)	Absence d'amiante après analyse
5	Bat. 22 pièce 15	Colle de faïence	Absence d'amiante après analyse
6	Bat. 22 pièce 14	Colle carrelage	Absence d'amiante après analyse
7	Bat. 22 pièce 02	Colle de plinthe	Absence d'amiante après analyse
8	Bat. 22 pièce 02	Colle carrelage	Absence d'amiante après analyse
9	Bat. 22 pièce 11	Colle carrelage	Absence d'amiante après analyse
10	Bat. 22 pièce 11	Colle de plinthe	Absence d'amiante après analyse
11	Bat. 22 pièce 11	Enduit peint projeté au plafond	Absence d'amiante après analyse
12	Bat. 22 pièce 11	Enduit peint mur (blanc)	Absence d'amiante après analyse
13	Bat. 23 pièce 14	Colle de faïence (blanc)	Absence d'amiante après analyse
14	Bat. 23 pièce 12	Colle carrelage	Présence d'amiante après analyse
15	Bat. 23 pièce 12	Colle de plinthe	Absence d'amiante après analyse
16	Bat. 23 pièce 15	Colle carrelage	Absence d'amiante après analyse
17	Bat. 23 pièce 15	Colle de plinthe	Absence d'amiante après analyse
18	Bat. 23 pièce 01	Enduit peint mur (blanc)	Absence d'amiante après analyse
19	Bat. 23 extérieur	Enduit peint mur extérieur	Absence d'amiante après analyse
20	Bat. 22 pièce 37	Enduit peint projeté au plafond	Absence d'amiante après analyse
21	Bat. 22 pièce 37	Colle carrelage	Absence d'amiante après analyse
22	Bat. 22 pièce 37	Colle de plinthe	Absence d'amiante après analyse
23	Bat. 22 pièce 31	Colle de faïence	Absence d'amiante après analyse
24	Bat. 22 pièce 111	Enduit peint mur	Absence d'amiante après analyse
25	Bat. 22 pièce 111	Colle carrelage	Absence d'amiante après analyse
26	Bat. 22 pièce 119	Colle de faïence	Absence d'amiante après analyse
27	Bat. 22 pièce 119	Colle carrelage	Absence d'amiante après analyse
28	Bat. 22 pièce 101	Colle de plinthe	Absence d'amiante après analyse
29	Bat. 22 pièce 125	Enduit peint mur	Absence d'amiante après analyse
30	Bat. 22 escalier	Colle de carrelage (nez de marche)	Absence d'amiante après analyse

E. SIGNATURES

Si des matériaux non listés par le présent rapport sont impactés par des travaux des échantillons pour analyses devront être menés.

Fait à Nouméa, le 27/09/2021

Rédigé par Thierry RAPPALINI



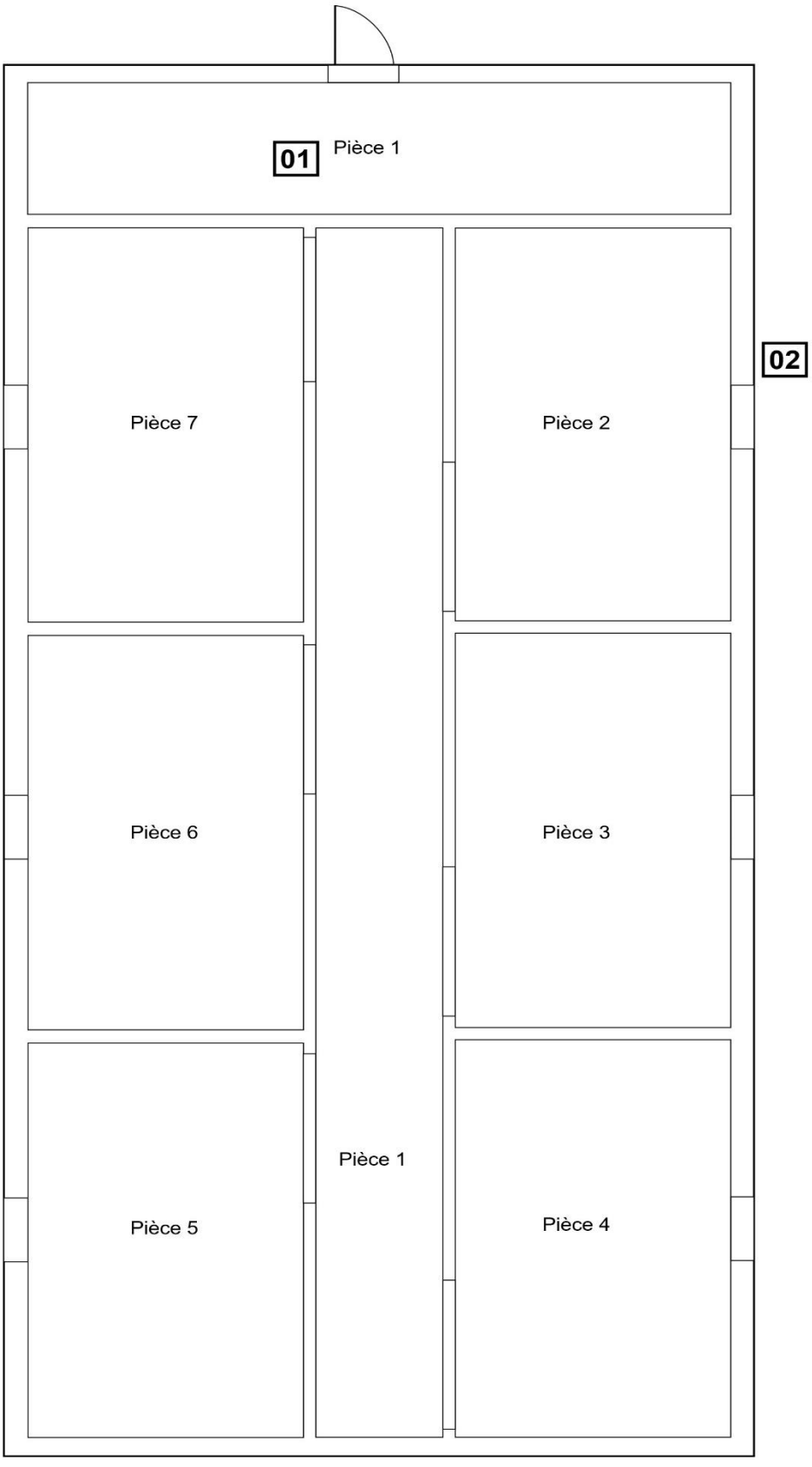
F. ANNEXES

Information conforme à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

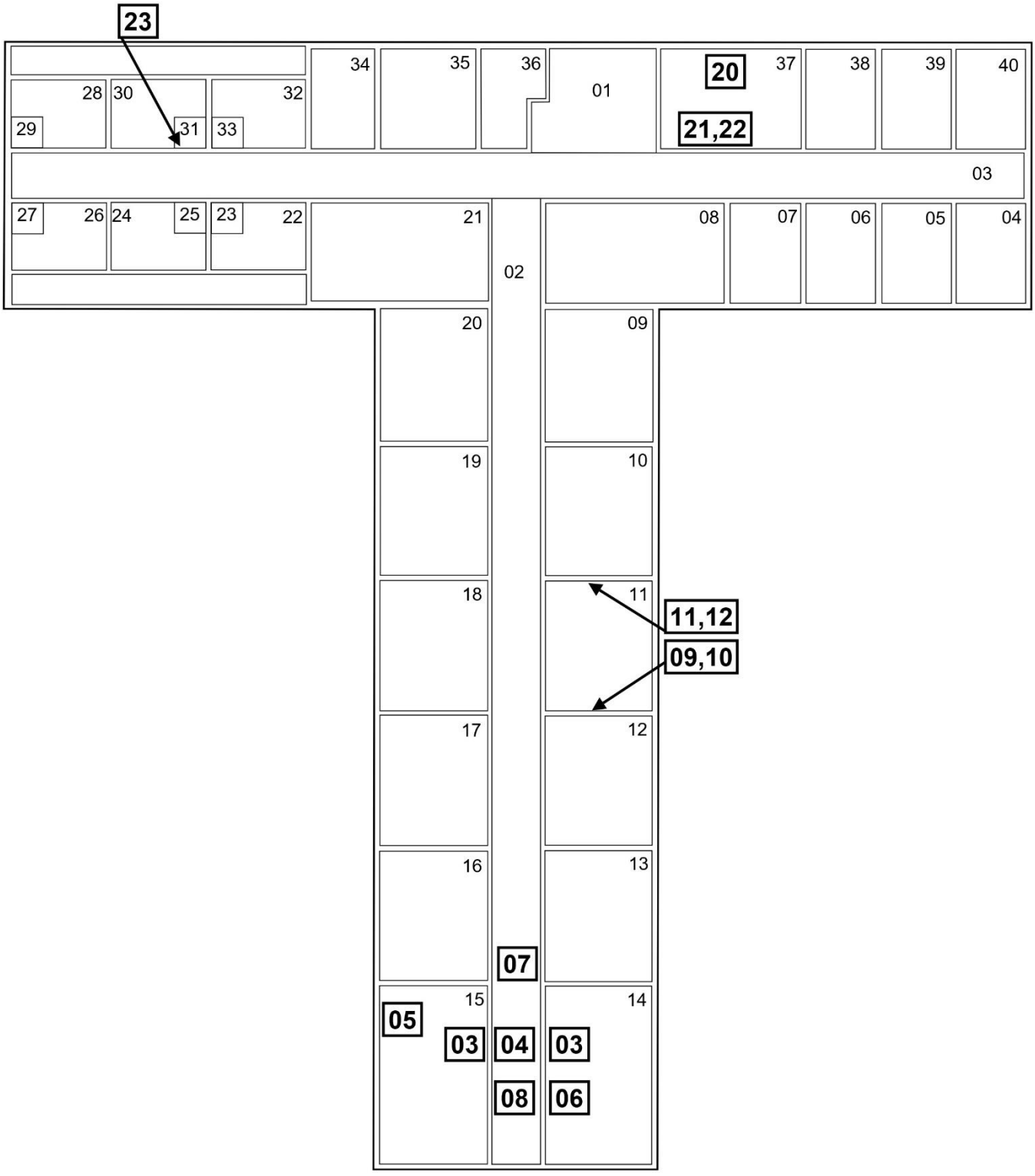
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales). L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liées à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante. Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation. Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit. Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org

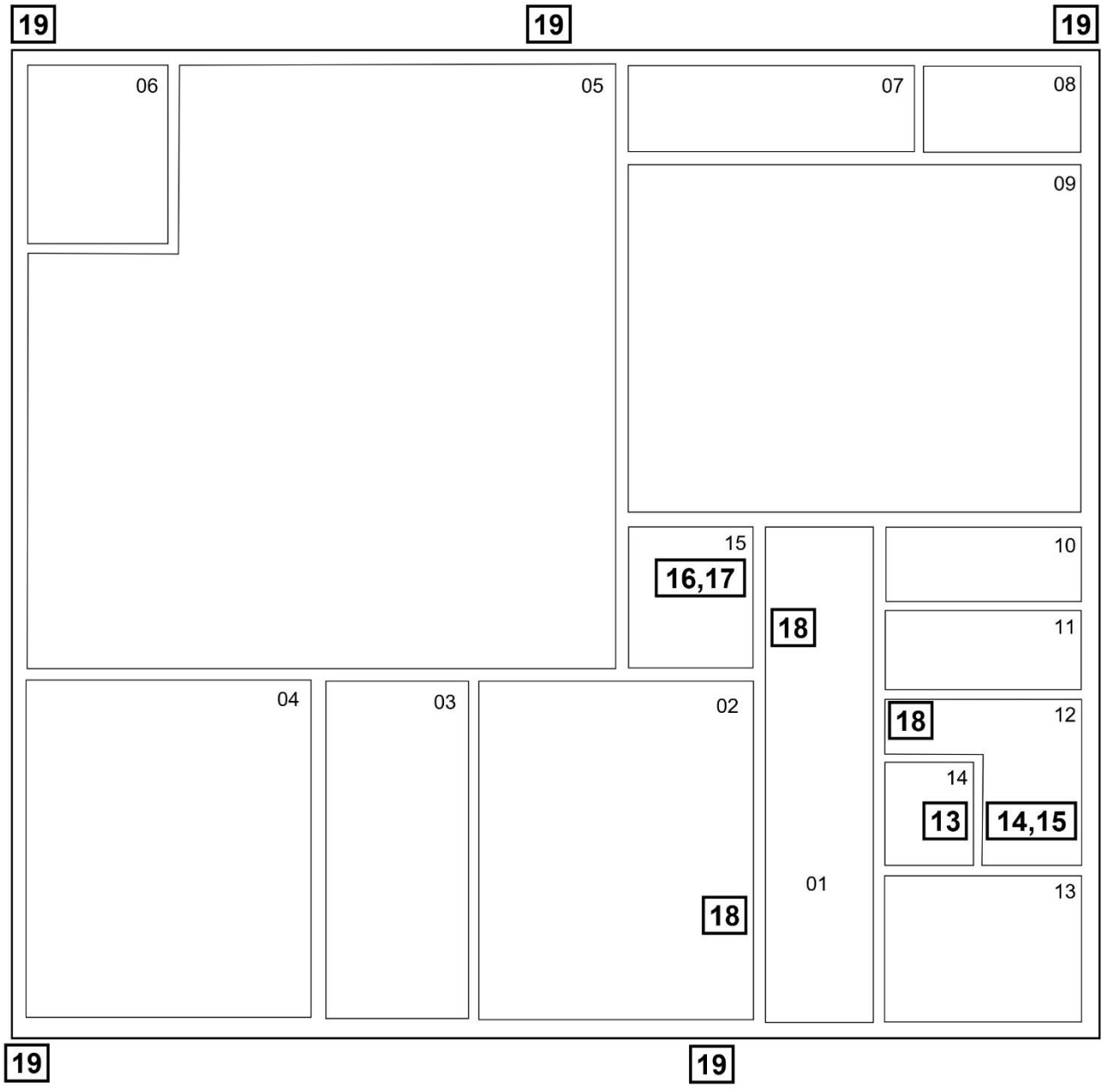
F.1	ANNEXE – CROQUIS DE REPERAGE

AFF-21-067-DID-TONTOUTA 10 logements 0006 à 0011 et 0013 à 0016

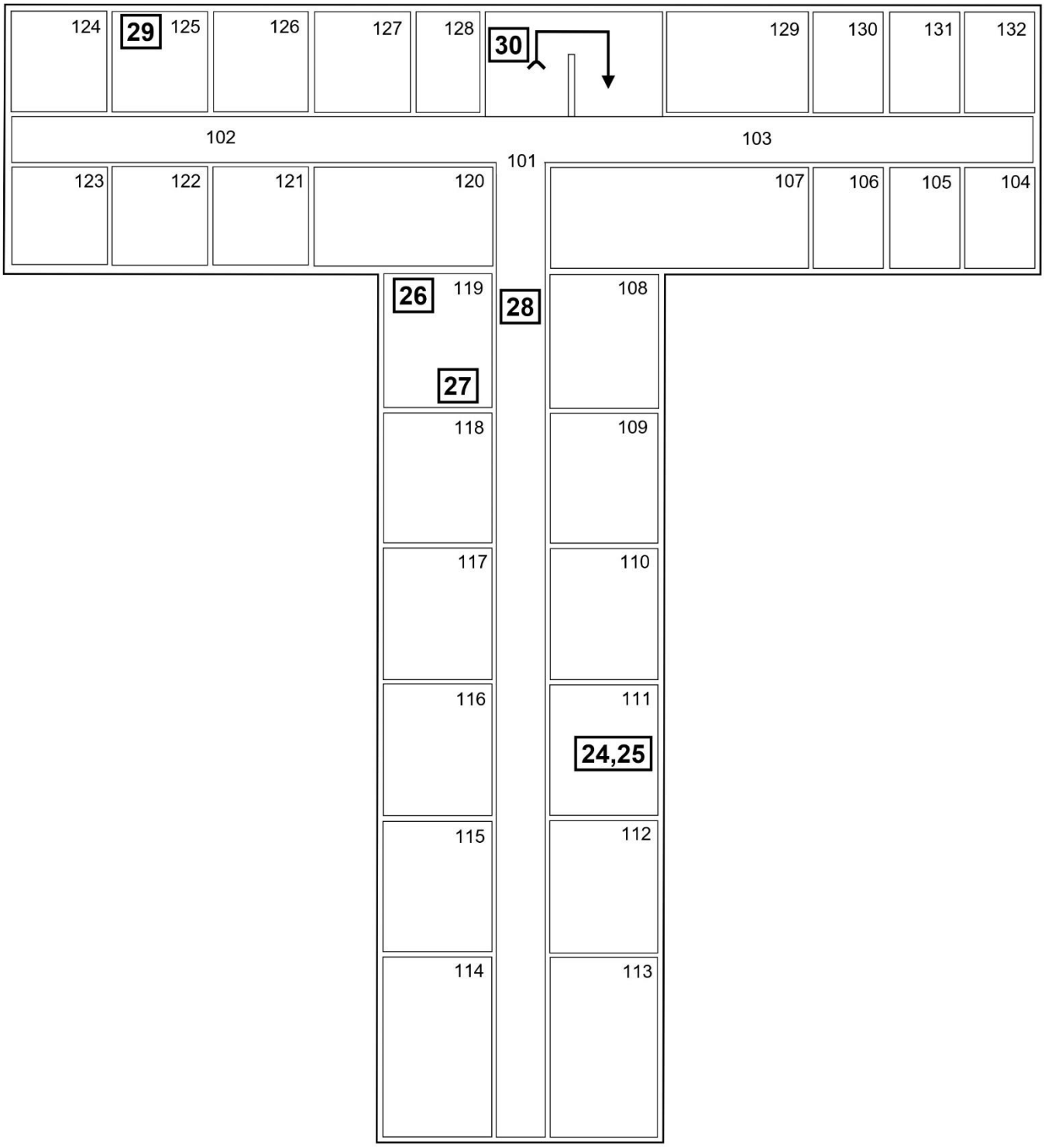


AFF-21-067-DID-TONTOUTA bâtiment 0022 R0 bureaux, chambres et vestiaires




19
19
19
06
05
07
08
09
15
16,17
18
10
11
18
12
14
13
14,15
13
04
03
02
18
01
19
19

AFF-21-067-DID-TONTOUTA bâtiment 0022 R+1 bureaux, chambres et vestiaires



F.2	ANNEXE – RAPPORTS D'ESSAIS

F.3	ANNEXE – AUTRES DOCUMENTS

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Thierry RAPPALINI, atteste sur l'honneur disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement de rapports amiante avant travaux conformément à l'arrêté du 25 Juillet 2016.

Ainsi, ces divers documents sont établis par un opérateur :

- Certifié amiante avec mention, compétent SS4 et disposant d'une organisation et de moyens appropriés.
- Ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions.
- N'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir des documents relatifs à la présence d'amiante.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.

KAWANA CONSEILS ET EXPERTISES
Tél. : 28 88 08 - 54 50 07
BP 8546 - 98807 NOUMEA CEDEX
Ridet : 1 483 791.001

La certification QUALIXPERT des diagnostiqueurs

Certificat N° C3074

Monsieur Thierry RAPPALINI

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION N° 4-0094 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante avec mention	**Certificat valable** **Du 23/07/2019** **au 22/07/2024**	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le mardi 23 juillet 2019

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

LCC 77, rue Bonrepos 81100 CASTRES
Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com
sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

ATTESTATION DE COMPETENCE

N° 19/07224

L'organisme de formation **Amiante Formation & Ingénierie**

atteste qu'à l'issue de la :

Formation initiale Maintenance/Intervention Sous Section 4

Personnel Opérateur de chantier

Prévention des Risques liés à l'amiante selon l' Art. 4412-144 du Code du Travail,

Lors d'interventions sur des matériaux, des équipements, du matériel ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante

RAPPALINI Thierry, né(e) le 29/07/1961

A satisfait aux épreuves certificatives de la formation à la Prévention des Risques liés à l'Amiante définies dans l'arrêté du 23/02/2012.
Cette attestation traduit sa capacité à occuper le poste référencé ci-dessus conformément à l'arrêté du 23/02/2012.

Cette formation s'est déroulée du 11 au 12 juillet 2019 soit 14 heures de formation

DATE DE DELIVRANCE DE L'ATTESTATION DE COMPETENCE : 16 JUILLET 2019
VALIDE JUSQU'AU : 12 JUILLET 2022

LE FORMATEUR :
PEREGO FRANCK

LA DIRECTION

LES INTERVENANTS SPECIALISES :

*Voir verso pour les prescriptions minimales de formation applicables

Amiante Formation & Ingénierie – Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'existence n° 93131683813
4 avenue de Londres – 13127 Vitrolles
Tél. : 04.65.21.07.31 e-mail : formation@helfa-gti.com site : www.helfa.fr
SAS au capital de 81 000 euros – SIRET 830 994 570 00026

STERLING
INSURANCE

CONFIRMATION OF COVER

This is to confirm that this Insurance Contract is current unless subsequently cancelled and subject at all times to the terms, conditions and exclusions of this Policy.

POLICY TYPE:	Public and Products Liability
POLICY NUMBER:	595/XL6607021006
NAME OF INSURED:	Kawana Conseil et Expertises
BUSINESS DESCRIPTION:	Asbestos consulting including sampling & testing, & associated activities & property owners/occupiers
PERIOD OF INSURANCE:	1st February 2021 (at 4pm) to 1st February 2022 (at 4pm)
LIMITS OF LIABILITY:	**Public Liability** **$10,000,000** In respect of any one Occurrence or series of Occurrences arising out of the one event during the Period of Insurance. **Products Liability** **$10,000,000** In respect of any one Occurrence or series of Occurrences arising out of one event and in the aggregate during the Period of Insurance. **Asbestos Liability** **$10,000,000** In respect of any one Claim and in the aggregate during the Period of Insurance.
INSURER:	100% underwritten by certain underwriters at Lloyd's
SITUATION:	Worldwide excluding USA/Canada

Sterling Insurance Pty Ltd are subject to Australian privacy laws and we only deal with insurance brokers. As such, please direct any enquiries about this document to the Insured's insurance broker.

Signed _____

Dated **15 February 2021**

STERLING INSURANCE PTY LIMITED.
AFSL 237880 ABN 12 084 296 168
Level 6, 100 Arhur St, North Sydney, NSW 2060. PO Box 286, North Sydney, NSW 2059. P 02 9950 4000 F 02 9950 4001
WWW.STERLINGINSURANCE.COM.AU
v2018-05